

Les forêts de la commune de Ste-Croix (ct de Vaud) [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 12

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785154>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de son ombrage, dont les effets ne sont pas apparents, puisque sous le foyard il y a toujours de l'herbe et pas de mousse, mais plutôt à cause de son feuillage qui salit le pâturage après sa chute. (Pour l'engraisser ensuite en pourrissant: d'où l'herbe au lieu de la mousse.)

Je ne pense pas, et ne l'ai écrit nulle part, que pour être utile le hêtre doive obtenir un rôle dominant, ou se substituer en majorité aux résineux. Il suffit de le conserver en sous-étage principalement, tel qu'il se présente, et en groupes épars de grandeur variable, puis de le réintroduire là d'où vraisemblablement il a été chassé par l'homme imprévoyant, mais là aussi dans son rôle de modeste second seulement. Loin de diminuer le rendement d'aucune de nos hautes Joux, le foyard est plutôt appelé à l'améliorer encore en servant de berceau et de nourrice aux résineux et en fournissant, comme produit du sous-étage, un élément d'exploitation supplémentaire.

Un dernier aperçu relatif à la complaisance du foyard. Dans le Risoud, on peut observer souvent que le hêtre lève en semis serré dans les creux à neige (Schneetälchen) les plus typiques. On peut suivre ces semis à l'état de gaulis à divers âges et constater ainsi leur force vitale et leur réussite dans des expositions que nulle essence résineuse ne saurait repeupler à cause de l'herpotrichie. C'est là déjà un service remarquable. *A. Pillichody.*

Les forêts de la commune de Ste-Croix (C^t de Vaud).

Contribution à l'histoire de la forêt pendant la guerre.

(Suite.)

Dans l'avant-dernier cahier du *Journal forestier*, nous avons annoncé le projet d'étudier, à l'intention des historiens futurs, quelques côtés du développement forestier d'une commune vaudoise du Jura. C'est de *Ste-Croix* qu'il s'agit.

Cette grande commune, dont le territoire longe la frontière française, a une superficie de 5927 ha. Ses 5900 habitants sont répartis entre plusieurs villages et hameaux dont les principaux sont Ste-Croix, l'Auberson, la Vraconnaz, La Sagne et La Chaux. Les dernières maisons de l'Auberson sont à 1 kilomètre environ de la frontière française, le village de Ste-Croix en est distant de 4 kilomètres. Ces indications apprendront, sans autre, au lecteur

que cette commune est en entier à l'intérieur de l'ancienne „zone franche“ de 10 kilomètres. Il en tirera sans doute cette conclusion que le commerce avec la France est actif, ce qui est parfaitement vrai, plus particulièrement pour le bois. Il faut noter cependant que pendant la guerre, et jusqu'en 1922, les achats de bois de la part des marchands français furent complètement interrompus. Ces échanges, très actifs auparavant, reprendront certainement quand le cours du change sera redevenu plus normal; de nombreux indices permettent de l'espérer.

A l'exception d'une très faible étendue, le long de la partie inférieure du ruisseau de l'Arnon, tout le sol de la commune de Ste-Croix est situé à une altitude supérieure à 1000 m. C'est dire que le climat y est rude (température moyenne 6,3 ° C); les hivers y sont longs. L'agriculture consiste presque uniquement dans la culture fourragère; elle est bien loin de subvenir aux besoins de la population. Aussi l'industrie est-elle en honneur dès longtemps dans ces hauts vallons jurassiens. C'était autrefois l'horlogerie; aujourd'hui, c'est surtout la fabrication de gramophones, de musiques à bouche, de machines à écrire, etc. L'expédition des produits des nombreuses fabriques de Ste-Croix nécessite l'emploi de grandes quantités de bois de caisserie, circonstance favorable pour l'utilisation des produits de la forêt.

Ainsi que c'est le cas dans la plupart des communes du Jura, la plus grande partie du sol est propriété communale. A Ste-Croix, le domaine communal est considérable, il consiste surtout en forêts et pâturages (2865 ha). L'Etat de Vaud possède la forêt des Etroits (41 ha). Le solde du territoire, soit 3021 ha, est propriété particulière (champs et bois).

A la fin de 1921, les forêts communales avaient une superficie de 1438 ha, dont 257 ha croissant sur le pâturage. Quelles ont été les variations de cette superficie au cours des temps? Il est bien difficile aujourd'hui de l'établir, car le cadastre a fait longtemps rentrer dans la rubrique „pâturage“ des parcelles portant de nombreux boisés. Quoi qu'il en soit, cette étendue ne semble pas avoir, jusqu'en 1911, subi d'importantes variations.

Au commencement du 20^e siècle, la gérance de l'important domaine communal était assumée par la municipalité, ainsi que c'était le cas général dans le canton de Vaud. Un municipal s'occupait plus particulièrement des pâturages; un autre avait pour

mission de veiller au bon entretien des forêts. Le technicien forestier, c'était l'inspecteur d'arrondissement, représentant de l'Etat. A lui le soin d'établir un plan d'aménagement et de présider au martelage des coupes. Pour tout le reste, les connaissances pratiques et le flair forestier des deux municipaux de la section municipale des forêts devaient suffire.

Le premier plan d'aménagement de ces forêts fut élaboré en 1841/1842 par l'inspecteur forestier M. de Saussure. Il fut révisé en 1864 par l'inspecteur M. Perey, puis trente ans plus tard, par M. M. Decoppet. Aux termes de l'aménagement de 1893, la possibilité fut fixée à 2080 m³ en produits principaux, soit à 0,87 % du matériel sur pied (238 702 m³). Le matériel moyen à l'hectare des neuf séries d'aménagement variait entre 190 m³ et 371 m³. Cette possibilité de coupe fit règle jusqu'en 1912. Pour la période de 1905—1911 (7 ans), la coupe en produits principaux et intermédiaires s'est élevée, en moyenne, à 2700 m³ et les recettes brutes à fr. 52 000. L'étendue du sol boisé productif étant alors de 1290 ha, la coupe réalisait ainsi 2,1 m³ par ha, le rendement brut étant de fr. 40,30.

Cette possibilité, qui n'atteignait pas même le 0,9 % du matériel sur pied, était par trop faible et le rendement financier de ces forêts, par ailleurs en bon état, bien insuffisant. C'est ce dont on se rendit compte peu à peu. Et les autorités communales ne manquèrent pas d'exprimer le désir d'obtenir une augmentation de la possibilité. Ce n'était réalisable que par le moyen d'une révision de l'aménagement. Or, le personnel forestier cantonal, trop peu nombreux alors, n'aurait pu s'en charger. D'autre part, si le coût d'une révision normale, à l'expiration de la période de 20 ans, est légalement supporté en partie par l'Etat, il n'en est pas de même d'une révision anticipée dont le coût total incombe à la commune en cause. Après un mûr examen des conséquences de cet état de choses, les autorités de Ste-Croix estimèrent que la solution la plus logique consistait dans la nomination d'un gérant forestier qui aurait à élaborer la révision de l'aménagement. Et c'est ainsi que fut créé en 1912 le poste nouveau d'inspecteur forestier communal. Décision qui est tout à l'honneur des autorités du grand village. A vrai dire, elle fut bien facilitée puisque l'Etat de Vaud et la Confédération avaient déclaré vouloir participer au paiement du traitement de ce gérant forestier communal (fr. 4000), à raison d'une sub-

vention de 35 %. La dépense qui allait incomber à Ste-Croix (fr. 2600) n'avait décidément rien d'inquiétant, surtout quand on considère qu'il s'agissait de gérer un immeuble dont la valeur pouvait être évaluée, au bas mot, à trois millions de francs. Dans l'industrie et le commerce, on sait depuis longtemps que l'argent dépensé pour payer un gérant capable est un placement avantageux, même quand le traitement de ce spécialiste est élevé. N'est-il pas surprenant de constater combien pour la forêt communale on a mis de temps à adopter ce principe commercial élémentaire ? Là, comme dans tous autres domaines économiques, le traitement d'un spécialiste capable est aussi une dépense productive. Ste-Croix ne tarda pas à en faire l'heureuse expérience. Nous en aurons la preuve quand nous aborderons le chapitre du rendement des forêts. A vrai dire, les autorités de Ste-Croix eurent la main heureuse en appelant au poste nouveau M. J. *Bornand*, lequel fut un administrateur aussi actif qu'avisé. Il entra en fonction durant l'année 1912. D'emblée, la besogne abonda. Aménagement, construction de chemins forestiers, achats de vastes pâturages boisés, pour ne citer que les travaux les plus importants. Puis, dès 1914, ce furent les coupes pour le ravitaillement en bois de feu, et ce sont aujourd'hui encore les constructions de chemins pour occuper les chômeurs. En vérité, les autorités de Ste-Croix furent singulièrement bien inspirées de recourir aux lumières d'un spécialiste juste avant cette période mémorable, qui commence en 1914, et pendant laquelle il a fallu faire appel si souvent aux multiples ressources que nous prodigue la forêt. Mais nous ne voulons pas attendre davantage pour déclarer que le nouvel inspecteur a trouvé auprès des autorités communales beaucoup de compréhension pour les questions forestières. L'accueil de la part de la Municipalité fut très cordial et M. *Jaccard-Lenoir*, le syndic qui présida aux destinées de la commune pendant cette période difficile, mérite un éloge particulier de la part des forestiers.

L'activité de l'administration forestière communale à partir de 1912 fut considérable. Pour s'en rendre clairement compte, essayons d'en examiner quelques aspects.

(A suivre.)